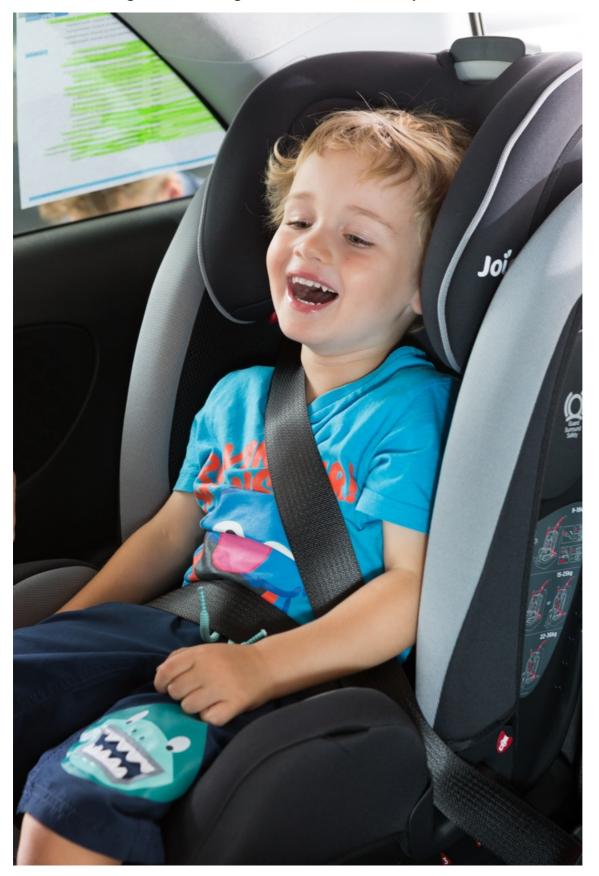


24.10.2017 - 09:50 Uhr

Test TCS de sièges d'enfants: grandes différences de qualité



17 sièges d'enfants de toutes les catégories de poids, dont cinq modèles homologués "i-size", ont été mis à l'épreuve dans le cadre de ce dernier test du TCS. 15 produits ont obtenu la mention "recommandé", voire mieux, alors que deux ont complètement échoué dans les essais de sécurité.

Tous les produits ont été testés et notés selon les critères suivants: sécurité, maniement, ergonomie, teneur en substances nocives, facilité de nettoyage et finition. Les modèles qualifiés au moins de "recommandés" dépassaient en partie largement les prescriptions légales. Leur développement a manifestement tenu compte des exigences du test de protection des consommateurs. Ce constat vaut pour les sièges testés de Cybex, GB, Nuna, Klippan, Concord, Joie, Maxi-Cosi et Chicco ainsi que pour presque tous les modèles Recaro.

Deux sièges d'enfants ont échoué au test de sécurité

Les modèles Jané Grand et Recaro Optia & Smart Click Base ont été recalé au niveau "non recommandé", car ils ont échoué au test de collision frontale. A la vue des résultats de cet examen, Jané propose une vérification des sièges déjà livrés alors que Recaro offre un échange gratuit.

Sièges pouvant être installés dans les deux sens

On trouve de plus en plus souvent dans le commerce des sièges d'enfants qui peuvent être installés aussi bien dans le sens de la marche qu'en sens contraire. Les produits testés GB Vaya i-Size, Nuna Rebl Plus i-Size et Recaro Zero.1 Elite offrent cette possibilité. Il vaut cependant mieux éviter de tourner trop rapidement le siège vers l'avant du simple fait qu'il est alors plus facile d'attacher l'enfant. Jusqu'à l'âge de deux ans, un siège monté dans le sens contraire de la marche offre la meilleure protection possible contre le risque de blessure en cas de collision frontale.

Conseil du TCS pour l'achat et l'utilisation

Un siège d'enfant ne convient pas forcément à tous les types de voitures. Il est donc recommandé de s'informer avant d'acheter, par exemple en consultant les tests TCS de sièges d'enfants des années précédentes. Il est aussi conseillé de se rendre avec sa voiture auprès du marchand pour essayer au préalable les modèles envisagés. Les points suivants doivent être observés:

- le siège d'enfant doit être installé de manière aussi stable et ferme que possible. Dans les voitures d'un modèle ancien il peut arriver que l'installation ne soit pas assez stable, par exemple parce que les fixations des ceintures sont trop longues. - afin d'assurer une retenue optimale, les ceintures doivent passer en ligne droite et ne pas faire de plis. - pour les coques à bébé en particulier, il faut vérifier si la ceinture est assez longue afin d'assurer une fixation solide. Si la ceinture est trop courte pour une coque usuelle, on pourra peut-être installer un modèle avec une base séparée. - avec les rehausseurs dotés d'appuis dorsaux il peut arriver que la ceinture ne se réenroule pas automatiquement si l'enfant s'est penché en avant. Il faut alors essayer un autre modèle de siège dont le guide de ceinture au niveau de l'épaule convient mieux à la géométrie de la ceinture. - les sièges d'enfants assortis d'une homologation semi-universelle (par ex., tous les sièges d'enfants avec un pied de support) ne conviennent pas à tous les modèles de voitures. Ces produits sont généralement accompagnés d'une liste des voitures appropriées. Il faut en outre se familiariser avec le maniement du siège. Seul un siège correctement installé protège efficacement l'enfant en cas d'accident. Il est important que les ceintures soient bien tendues. Retirer la jaquette de dessous la ceinture afin que celle-ci plaque le mieux possible sur le corps.

Nouvelle directive pour l'admission de sièges d'enfants

Le législateur révise le règlement d'autorisation des sièges d'enfants. Les deux premières phases de la nouvelle directive ont déjà été approuvées par l'UN-ECE et s'appliquent également en Suisse. Durant une période de transition de plusieurs années, la nouvelle directive et l'actuelle norme ECE R44 coexisteront. Voici les principaux changements de la nouvelle directive: - les produits doivent réussir un test de collision latérale pour être autorisés. Cette règle répond à une exigence que le TCS formule depuis de nombreuses années et qui fait partie du test TCS depuis plus de dix ans. - le choix du siège ne dépend plus du poids de l'enfant, mais de la taille de celui-ci. Le fabricant peut décider lui-même pour quelles tailles il veut concevoir son siège, par exemple pour 40 à 100 cm. La répartition des sièges en classes est donc supprimée. - tous les enfants de moins de 15 mois doivent être transportés dans le sens contraire de la marche du véhicule. Cette règle ne vaut que pour les modèles répondant à la nouvelle directive et non pas pour ceux conformes à l'homologation ECE-R 44. Les coques à bébé usuelles peuvent également être utilisées plus longtemps. Les enfants passent fréquemment dès 9 kg déjà dans un siège plus grand dirigé vers l'avant, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leur protection. Le TCS recommande de transporter le plus longtemps possible les enfants dans le sens inverse de la marche de la voiture, c'est-à-dire jusqu'à ce que la tête commence à émerger de la coque (donc que l'enfant a atteint env. 13 kg).

La norme existante (ECE-R 44) reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elle s'applique parallèlement à la nouvelle directive, si bien que les modèles actuels de sièges d'enfants peuvent être vendus et utilisés encore pendant plusieurs années.

Informations supplémentaires

Analyse de toxicité

L'analyse des substances toxiques a été effectuée par l'organisation de protection des consommateurs "Stiftung Warentest". Elle portait sur les produits suivants: PAH, phtalates, agents ignifuges, composés phénoliques, composés stanno-organiques, colorants AZO, formaldéhyde et métaux lourds. Toutes les parties du siège entrant en contact avec l'enfant ont été vérifiées. L'examen et l'évaluation se basaient sur le document ZEK 01.2-08 (élément de l'examen GS), la directive 1907/2006/CE (« REACH »), la directive EN-71 (directive concernant les jouets) et le standard Ökotex 100.

Infoquide "Sièges d'enfants 2017"

La dernière édition de l'infoguide "Sièges d'enfants 2017" offre encore une foule d'autres informations sur la sécurité des enfants en voiture, des conseils pour l'achat d'un siège et le dernier test TCS de sièges d'enfants. L'installation des sièges est facilitée par des vidéos qui peuvent être visionnées moyennant un code pixel figurant dans la brochure ou sur la page d'accueil internet. Cet infoguide est le produit de la collaboration entre le Touring Club Suisse (TCS) et le bpa (Bureau de prévention des accidents). Il peut être commandé gratuitement sur le site internet www.sieges-enfants.tcs.ch ou auprès du bpa à Berne.

Prescriptions concernant la sécurité des enfants

Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille jusqu'à 150 cm (la limite atteinte en premier s'applique) doivent être installés dans un siège d'enfant. En achetant un siège d'occasion, veiller à ce qu'il ne soit pas trop vieux. Pour vérifier l'âge, il suffit de consulter l'étiquette orange apposée sur le siège. Actuellement seuls les sièges portant sur l'étiquette le numéro de vérification ECE R44.03, R44.04 ou R129 sont admis. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter l'infoguide édité en onze langues "Enfants en voiture" qui peut être commandé à l'adresse internet www.infoguide.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83, yves.gerber@tcs.ch

www.pressetcs.ch

Medieninhalte



 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter $\underline{$https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100808337}$ abgerufen werden. }$